

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Liberté – Égalité – Fraternité**

-----  
**DÉPARTEMENT DU GERS**  
**COMMUNE DE PAVIE**

-----  
**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DANS SA SÉANCE DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018**

Membres en exercice :	19
Présents :	16
Absent :	1
Procuration :	2
Votants :	18
Date de convocation :	14/12/2018

Séance du mercredi 19 décembre 2018 à 20 H 30  
Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel BLAY, maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Jean-Michel BLAY, Janine BOUBÉE, Lucie BOURGADE, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Christèle DEGRAEVE, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jean GAILLARD, Patrick NAUD, Gilbert PAGNON, Jean-Marc REGNAUT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER.

**PROCURATIONS** : Mme Maryse LESCURE donne pouvoir à Jean-Michel BLAY ; M. Jean-Charles MAGGIORANI donne pouvoir à M. Patrick NAUD.

**ABSENTE** : Mme Corinne PECH.

**SECRETAIRE** : Mme Géraldine DUTREY.

### **1- Approbation des comptes rendus des précédents conseils municipaux**

- 07 novembre : ce compte rendu n'a pas été reçu par les conseillers. A approuver au prochain conseil.
- 22 novembre : compte-rendu approuvé à l'unanimité.
- 28 novembre 2018 :
  - Point 1 : à supprimer (pas d'approbation du précédent compte-rendu).
  - Point 2 :
    - commission assainissement : ajout Patrick Naud.
    - commission urbanisme environnement : Patrick Naud remplace Corinne Pech.
    - DSP assainissement : ajout de Patrick Naud.
    - SIAEP Auch Sud Patrick Naud remplace Corinne Pech.
  - Questions diverses : précisions de P. Naud sur le sens de son intervention concernant les questions communautaires.
  - JM Blay : précisions à P. Naud concernant la commission affaires scolaires et affaires sociales : commission scindée (2 vice-présidents : J. Boubée aux affaires sociales et JM Autié aux affaires scolaires).
  - C. Carayol : précisions à C. Degraeve : l'indemnité du receveur varie chaque année en fonction d'un barème réglementaire à appliquer à la moyenne des dépenses réelles des 3 derniers exercices.

### **2- Décisions du maire (pour information)**

**Décision n°2018-077** : Fourniture de diverses signalisations et panneaux pour la voirie communale. Attributaire : entreprise SIGNALISATION LACROIX, 8 impasse du Bourrelier – BP – 30004 – ZI – 44801 SAINT HERBLAIN Cedex France.

Montant : 4 633,04 € HT soit 5 559,65 € TTC.

**Décision n°2018-078 :** Achat de pneumatiques et montage à domicile pour le tracteur. Attributaire : entreprise EUROMASTER. 22, rue Fréderico Garcia Lorca, ZI Hippodrome, 32000 AUCH.

Montant : 5 430,00 € HT soit 6 516, 00 € TTC.

**Décision n°2018-079 :** Piste de skate-park. Considérant le coût de remise en état et le risque actuel pour le public, la structure est cédée 500 € à M. JIMENEZ Christophe 32550 Montégut, démontage et enlèvement à la charge de l'acquéreur.

Le matériel fera l'objet d'une sortie de l'inventaire de la commune (valeur d'acquisition en 2003: 14 230.87 € HT soit 18 077.38 € TTC).

**Décision n°2018-080 :** Démolition du bâtiment, propriété de la Commune de Pavie, utilisé pour stockage, parcelle section BS n°6, au 6 rue d'Etigny. Attributaire : ATTP SARL 32300 Saint-Médard.

Montant des travaux : 1.768,00 € HT soit 2.121,60 € TTC

**Décision n°2018-081 :** Travaux de correction acoustique du réfectoire de la cantine de l'école élémentaire Jean-Jaurès. Attributaire : entreprise Modérato ARCHI AW du groupe ISERMATIC Systèmes (38 556 SAINT-MAURICE L'EXIL Cedex - France).

Montant des travaux : 6 325,20 € HT soit 7 590,24 € TTC

**Décision n°2018-082 :** Cession d'une tondeuse KUBOTA F2880 VR d'un montant de 4 000,00 € à la SARL ETS ALEM J-L (32000 AUCH).

**Décision n°2018-083 :** Acquisition d'une tondeuse autoportée frontale neuve de marque ISEKI, modèle SF 235. Attributaire : SARL ETS ALEM J-L (32000 AUCH).

Montant du matériel : 23 300,00 € HT soit 27 960,00 € TTC.

**Décision n°2018-084 :** Travaux de création du réseau d'Eaux Usées pour l'édification de la salle de spectacle SARL NARTET GACOGNE TRAVAUX PUBLICS 32810 PREIGNAN.

Montant des travaux : 7.100,00 € HT soit 8.520,00 € TTC

**Décision n°2018-085 :** Travaux de branchements aux réseaux publics pour l'édification de la salle de spectacle sont attribués à VEOLI EAU 32000 AUCH :

Montant Branchement réseau E.U. : 2.243,30 € HT soit 2.691,96 € TTC

Montant branchement réseau A.E.P. : 789,22 € HT soit 947,06 € TTC

**Décision n°2018-086 :** Avenant n°1 de l'acte d'engagement avec la SARL Arnaud BALAS, Architecte, pour rémunération du maître d'œuvre (prise en compte du montant prévisionnel de 153 050 € HT pour les travaux de réhabilitation de la mairie en phase Avant-Projet Définitif (AVP)).

La rémunération du maître d'œuvre est portée à un montant de 12 852,00 € HT soit 15 422,40 € TTC.

### **3- Salle de spectacle (rapporteur : C. CARAYOL)**

- Attribution lot n°12 (équipements scénographiques),

Deux entreprises ont candidaté à ce lot : Avant-scène et BC Maintenance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre la mieux disante au terme de l'analyse des offres, entreprise Avant-scène (31270 Villeneuve-Tolosane) pour un montant de 33 912,40 € HT soit 40 694,88 € TTC et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

- Prêt relais (attente FCTVA et subventions),

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre du crédit mutuel, proposition mieux disante. Avec un taux variable Euribor 3 mois = 0.69 % pour le prêt court terme de 700 000 € et un taux de 1.62 % pour l'emprunt long terme de 300 000 €.

#### 4- Subventions projets communaux 2019 : approbation des projets et des plans de financement (rapporteur : C. CARAYOL) :

- Quatre projets sont à l'étude :
  - La redynamisation du centre bourg
  - Entrée nord Bastide
  - Réhabilitation de la mairie
  - Entrée nord

#### PLAN DE FINANCEMENT DES PROJETS 2019 DE LA COMMUNE

	Projet n° 1	Projet n° 2 (2020)	Projet n° 3	Projet n° 4	
	Redynamisation Bourg Porches Maison Culture	Entrée Nord Bastide	Réhabilitation Mairie	Entrée Nord Liaison piétonne espace parking	TOTAL
<b>Total TTC Dépenses</b>	<b>751 200</b>	<b>540 000</b>	<b>210 000</b>	<b>633 600</b>	<b>2 134 800</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>380 930</b>	<b>310 000</b>	<b>134 500</b>	<b>410 400</b>	<b>1 235 830</b>
<b>RESTE A FINANCER HT</b>	<b>245 070</b>	<b>140 000</b>	<b>40 500</b>	<b>117 600</b>	<b>543 170</b>
FC TVA	125 200	90 000	35 000	105 600	355 800
EMPRUNT COURT TERME : PRÊT RELAIS				405 000	405 000
EMPRUNT LONG TERME				<b>130 000</b>	<b>130 000</b>

Mise aux voix :

Projet n°1 « Redynamisation du centre Bourg » est approuvé à l'unanimité,

Projet n°2 « Entrée nord Bastide » est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (Patrick NAUD et Jean-Charles MAGGIORANI).

Projet n°3 « Réhabilitation de la mairie » est approuvé à l'unanimité.

Projet n°4 « Entrée Nord liaison piétonne » est approuvé à l'unanimité.

#### 5- Décisions modificatives :

- n° 1 Budget annexe lotissement du Belvédère,
  - La correction des imputations du compte 3555 à 3355 est approuvée à l'unanimité.
- n° 2 Budget ZAC Fleurian,
  - Le mouvement de variation de stock est approuvé à l'unanimité.

## **6- Personnel communal (rapporteur : J.M. BLAY)**

- Recrutement d'agents non-titulaires pour accroissement temporaire d'activité.  
Délibération de principe, nécessaire chaque année pour le recrutement d'agents non titulaires.  
Approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal pour l'année 2019.

- Contrat aidé Parcours Emploi Compétence (PEC).  
Le contrat aidé Parcours Emploi Compétence est autorisé pour 1 an, renouvelable une fois, par le Conseil municipal par un vote à l'unanimité. Le bénéficiaire de ce contrat est un agent du service technique de la Commune. La DIRECCTE devra avaliser ce contrat.

## **7- Approbation de la modification du zonage d'assainissement collectif (rapporteur : J. FAUBEC)**

Vu la proposition de modification de zonage d'assainissement collectif.

Vu l'enquête publique du 16 août au 17 septembre 2018.

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le zonage d'assainissement collectif.

## **8- Grand Auch Cœur de Gascogne**

- Rapport d'activités 2017 (rapporteur : J. GAILLARD).  
M. Gaillard donne lecture du rapport d'activités 2017, il donne les chiffres clés du rapport dont les investissements qui ont été réalisés par le Grand Auch Cœur de Gascogne ainsi que les recettes. Le conseil prend acte de ce rapport, qui est consultable en Mairie.

- Adoption du rapport de la CLETC (évaluation des transferts de charges SDIS) (rapporteur : C. CARAYOL).  
Deux compétences sont transférées au Grand Auch Cœur de Gascogne, la contribution au SDIS et l'accueil de la petite enfance de la Commune de Lahitte. La charge de contribution au SDIS de 82 000 € est transférée à l'agglomération. La contribution versée par le Grand Auch devient de ce fait, négative. Le rapport CLETC est adopté à l'unanimité.

## **9- Bail commercial court terme ancienne halte-garderie (rapporteur : J.M. BLAY)**

Proposition d'un bail commercial dérogatoire d'un an renouvelable jusqu'à trois ans. Loyer mensuel charges comprises 130 € pour un local de 23m<sup>2</sup>. L'entreprise bénéficiaire étant la SCIC « Blé d'ici, pain d'antan ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

## **10- Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe qu'un arrêté préfectoral a été pris pour solliciter l'avis des conseils municipaux des communes adhérentes sur la fusion des syndicats d'Adduction d' Eau Potable AUBIET MARSAN, AUCH SUD et MASSEUBE. Le Conseil a un délai de trois mois pour se prononcer.
- Monsieur le Maire annonce les chiffres récemment communiqués par l'INSEE : la population totale de Pavie est de 2597 habitants (population légale millésimée 2016 entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

- Monsieur le Maire fait part de sa décision de verser le complément indemnitaire annuel (CIA). Cette seconde prime intégrée au RIFSEEP représentant 10% de L'IFSE sera versée au personnel communal tel que le permet le régime indemnitaire des agents communaux et conformément à la délibération du Conseil.
- Quelques dates : Vœux au personnel le vendredi 11 janvier 2019 à la cantine. Les vœux à la population se tiendront le samedi 12 janvier 2019 à 18h.
- G. DUTREY : Un très bon spectacle pour enfants a été organisé par la médiathèque le 12 décembre dernier.
- J. FAUBEC : Avancement satisfaisant des travaux de sécurisation du chemin de la Salière.

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23h15.***